

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Fournier

<https://www.cadre21.org/membres/b64a32d8541ada9d66fa2720>

Date d'obtention : 2026-05-18 14:33:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

S'assurer qu'il y a une entente entre le service de police de la municipalité, le DPCP et mon école secondaire.

Le délai moyen est de 4 jours pour traiter les dossiers de sextage au lieu de plusieurs mois

Une trousse existe

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais savoir que je peux consulter la trousse et appliquer le protocole à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais toucher au cellulaire et ne jamais regarder les photos